

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
13

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 décembre 2022
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le treize décembre de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (13) :

M. Alain DREYFUS
M. Raphaël SPADARO
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT
Mme Bilge BAYRAM
Mme Véronique FLESCHE
Mme Bérengère MICODI (procuration à Mme ACKER)
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. DURRWELL)
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 13 de l'ordre du jour

Création d'une Maison de la Musique : approbation de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération

La Ville de Rixheim envisage la rénovation énergétique et patrimoniale du bâtiment communal situé 26 rue Zuber, à côté de la Commanderie. La partie sud du bâtiment est affectée au service d'incendie et de secours. Les locaux anciennement occupés par les services techniques deviendront la future Maison de la musique et hébergeront l'Ecole de Musique et l'Orchestre d'harmonie de Rixheim.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à l'agence IOEW de Colmar. L'estimation du projet au stade de l'AVP se décompose de la manière suivante :

- Travaux : 3 300 000,00€ HT
- Maîtrise d'œuvre : 382 800,00€ HT
- TOTAL : 3 682 800,00€ HT

En date du 24 février 2022, le Conseil municipal a statué sur cette opération avec un plan de financement qu'il convient désormais d'actualiser.

Pour financer le projet, pourront être sollicités la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), ainsi que l'Etat dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) / DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité décide :

- d'approuver l'avant-projet de la réhabilitation des anciens bâtiments des services techniques en une maison de la musique et de la caserne des pompiers, tel que présenté par l'agence IOEW en novembre 2022, pour un coût travaux estimé à 3 300 000 € HT, et un coût de maîtrise d'œuvre estimé à 382 000€ HT.
- d'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DSIL / DETR	1 473 120,00€	40 %
Région Grand Est	Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité	736 560,00€	20 %
CeA	Dispositif d'aide territoriale	736 560,00€	20 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	736 560,00€	20 %
		3 682 800,00€	100

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

=====

Délibéré comme dessus

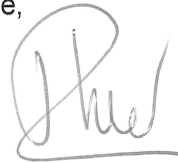
Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 15 décembre 2022

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOLFF

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **15 DEC. 2022**